3ème rencontre

Conseil de Développement Forestier

9 octobre 2025
à Riols

Restitution complète des échanges – Débat en cercle samoan

Restitution des échanges

Objectif de l'exercice : Débattre en répondant à la question suivante : « Comment concilier les coupes en forêt avec la préservation des écosystèmes et les autres usages ? »
Les ajouts en italiques sont des précisions rajoutées lors de la retranscription écrite afin d'améliorer la compréhension du débat à la lecture.

Sylvain Tillier – Enseignant en techniques forestières au Lycée forestier André Alquier :

Ma première réflexion porte sur ce qu'il y a derrière la question qui nous est posée, qui sous-entend qu'à priori, les coupes en forêt ne vont pas bien avec la préservation des écosystèmes et des autres usages. Je pense que le problème n'est pas que les coupes portent préjudices aux autres fonctions, mais que ponctuellement, certaines coupes, qui sont – à juste titre – dénoncées par certaines associations, posent problèmes. La question serait donc plutôt : comment peut-on travailler pour limiter voire éviter les mauvaises pratiques ?

Guylaine Archevêque – Office National des Forêt :

Nous sommes mandatés par l'Etat pour tâcher de mettre en œuvre une gestion multifonctionnelle, donc effectivement nous devons trouver un juste équilibre entre les différentes fonctions de la forêt. Cette question de la conciliation de la valorisation marchande du bois avec la préservation des écosystèmes, nous y sommes confrontés de manière constante. Il arrive parfois qu'il y ait des problèmes, et lorsqu'une coupe pose problème, de manière quasi systématique, ces difficultés sont liées à un manque de communication entre nous ONF – et j'en porte la responsabilité – et les autres personnes présentes à l'échelle du territoire, qui ne connaissent pas, ou vers lesquelles nous ne nous tournons pas suffisamment, pour véhiculer l'ensemble des informations utiles, et mener de la manière la plus intelligente les exploitations.

Jacques Clavier - Association GNSA :

Pour l'exploitation forestière, c'est d'abord une information avec le propriétaire, et cela repose sur un cahier des charges. On n'est pas toujours dans des zones Natura 2000, mais par contre, le climat, le sol, la forêt, représentent des spécificités de chantier et des enjeux différents : sol léger, ou argileux, etc. Si on a un cahier des charges plus rigoureux, et qu'on informe bien le propriétaire de ces enjeux, alors là, on peut trouver des solutions contre les mauvaises pratiques. On a l'habitude de dire qu'il n'y a pas deux chantiers pareils.

Thierry Calvel - Forestière du Tarn :

Il y a, sur une exploitation forestière, un cadre très strict mis en place sur les coupes. Aujourd'hui, on dit « comment concilier ? ». Lors des coupes, personne ne fait n'importe quoi sur les surfaces, ou sur l'exploitation. La phrase [*question du débat*] est un peu dérangeante car il y a peut-être eu des problématiques, mais aujourd'hui, depuis une année, avec le changement du SRGS [*Schéma régional de gestion sylvicole, document régissant les coupes en forêt privée en Occitanie*], il y a des choses qui se sont resserrées, et pas mal d'entre vous connaissent la certification PEFC [*deux certifications existent en France pour labelliser les pratiques sylvicoles : PEFC et FSC*] qui a des exigences qui vont au-delà du cadre réglementaire national. Quand on exploite du bois, ceux qui sont PEFC, que ce soit les entrepreneurs de travaux forestiers ou les exploitants, les scieurs, tout leur travail est régi par quelque chose de très strict.

Il peut y avoir des problématiques sur certaines coupes, mais comme disait Jacques [*Membre du CDF, représentant de l'association GNSA*] aucune coupe ne ressemble à une autre. Mais aujourd'hui, depuis le changement du SRGS, la profession est soumise à un cadre très réglementé.

Sylvain Tillier - Lycée André Alquier :

Le problème vient de certaines pratiques, et certaines de ces pratiques peuvent être liées à des impératifs économiques des acteurs privés. Par exemple, utiliser des machines sur des sols un peu trop humides, on sait que ce n'est pas bien, mais est-ce qu'il vaut mieux laisser la machine à l'arrêt, ou la faire travailler ? Derrière, cette question de concilier la préservation de l'environnement et des paysages, il y a aussi des enjeux économiques pour les acteurs privés, avec des investissements conséquents, pour la mécanisation, voir du personnel, etc. Cet aspect économique doit être pris en compte, peut être via des compensations.

Guylaine Archevêque – Office National des Forêt :

En réponse à Mr Clavier [*association GNSA*], effectivement, les clauses techniques de mise en œuvre des exploitations doivent être réfléchies. Nous avons un autre champ à creuser : celui des techniques d'exploitation, car nous avons la chance d'évoluer dans une région qui accompagne le développement d'autres techniques d'exploitation que celles que nous connaissons, et nous permettent de travailler en respectant davantage les sols, telle que l'exploitation par câble qui permet de réduire les problèmes de tassement des sols. Cela permet également de sortir des bois, sans générer de tassements supplémentaires.

Claire Faroux – chargée de mission filière foret bois, Région Occitanie :

On a un appel à projet lié au FEADER [*Fonds européen agricole pour le développement rural*], chaque année, pour financer des travaux de débardage par câble. Cela accompagne tout type de forêt, publique ou privée, et on vient pour compenser les surcoûts de l'exploitation.

Je voulais rebondir aussi sur PEFC : effectivement elle apporte des éléments complémentaires à la réglementation. Par contre, il faut savoir qu'il n'y a que 24 entreprises de travaux forestiers en Occitanie qui sont certifiées. Il y a aussi une hétérogénéité des pratiques au sein des entreprises certifiées.

Jérémy Gloaguen – Référent forêt résilience, ADEME Occitanie :

Précision sur PEFC : 22% des surfaces exploitées sont certifiées. A l'ADEME on regarde cela de très près car cela a un impact sur les réseaux de chaleur et les chaufferies biomasse car c'est 50% du combustible qui doit être certifié dans nos chaufferies. On tombe à 11% en Occitanie. Quand on a des questions du type « on parle d'énergies vertes, mais on coupe les forêts ! » on répond, « oui mais la forêt est exploitée de manière durable. » Et après on montre le taux de certification demandé, 11% ce n'est pas beaucoup, surtout si on compare aux autres régions où l'on arrive à plus de 50%.

Un peu de contexte [*sur le financement qui porte le Conseil de développement forestier*] : c'est un AMI [*appel à manifestation d'intérêt*] national, il y a des projets dans chaque région, des lauréats dans chaque région. Partout on se pose ces questions [*de conciliation entre usages en forêt*]. J'ai aussi la chance de suivre le projet en Nouvelle Aquitaine, Sylva-cités, porté par le

CNPF en Gironde. Ils sont partis sur des livings labs sur 4 territoires ateliers où il y a des difficultés avec les riverains, avec d'autres usages. Ils ont fait intervenir des professionnels sur des forêts périurbaines. Ce qui est ressorti sur les usages qu'il fallait conserver en premier, c'étaient la production de bois ET la préservation de la biodiversité. C'est un sujet en nouvelle aquitaine, alors qu'on a des machines qui brûlent, des chantiers à l'arrêt parce que des espèces protégées sont concernées. On est dans le suivi de ce projet pour prévenir ce genre de choses, on espère que ça n'arrivera pas en Occitanie.

Enfin, qu'est-ce qu'un « living lab » en forêt ? On va faire intervenir toutes les parties prenantes, comme la boite de location de VTT, des collèges qui venaient en forêt faire des activités… Pour la plupart, ils n'avaient jamais discuté ensemble.

Max Alliès – Elu référent forêt au PNR du Haut-Languedoc – Maire de Castanet le Haut – Propriétaire gérant d'un groupement forestier :

Dans une forêt, on a plusieurs types de coupes. On a les coupes rases, qui sont très contestées, mais quand vous avez un dépérissement – moi-même avec l'ONF on a eu pas mal de discussions [*dans le cadre de la gestion de la forêt communale de Castanet le haut*] – pour un propriétaire, faire une coupe rase, c'est quelque chose d'important. On a essayé, avec le désaccord de l'agent ONF, de couper seulement ce qui meurt. Mais les arbres ont continué à mourir. Il faut se résigner et faire une coupe rase parce que sinon vendre du bois sec, je ne pense pas que ça intéresse les acheteurs. Mais effectivement, quand on fait une coupe rase, on modifie l'écosystème, parce qu'après une coupe qu'est-ce qu'on fait ? Ces arbres ont 40 ou 50 ans, quand on les a plantés on ne savait pas qu'ils allaient dépérir. Aujourd'hui la politique est de dire qu'on ne met pas tous les œufs dans le même panier. Quand on explique aux gens qui se posent les questions, il y a beaucoup de personnes qui s'imaginent que les forêts sont un bien commun. Mais les forêts ont un propriétaire, ce n'est pas un bien commun, à part éventuellement les forêts de l'Etat. Mais les forêts communales sont propriétés des communes, et les forêts privées c'est pareil.

Donc il faut expliquer : voilà pourquoi on l'a fait, voilà ce qu'on va faire. Alors c'est sûr qu'on ne sait pas ce que sera le climat dans 50 ans, on a souvent des échecs. Après il y a plusieurs types de coupes : il existe des prélèvements où on ne fait pas de coupes rases. Et de plus en plus, les gens s'intéressent à ce que l'on fait en forêt, même s'ils ne sont pas concernés et ne sont pas propriétaires, mais ils l'utilisent : pour la chasse, pour la randonnée, pour ramasser des champignons. Ils sont utilisateurs des espaces qui ne leur appartiennent pas. Il faut leur expliquer ce qu'on fait, car pour eux c'est du patrimoine naturel. On l'a fait dans ce qu'on appelle « l'accompagnement social des coupes ». Et aussi, ce que beaucoup ne comprennent pas, c'est que les anciens n'ont pas connu les méthodes d'exploitation qu'on a aujourd'hui. Aujourd'hui, on ne comprend pas qu'on soit avec une machine en forêt (abatteuse, porteur). Or ce n'est plus l'époque où on coupait à la hache, on débardait à dos d'homme, ou avec des chevaux, etc. Il faut l'expliquer aujourd'hui : trouver des bucherons c'est compliqué.

En ce qui concerne la préservation des écosystèmes : les gestionnaires forestiers ont des outils, on a le souci de conserver des ilots de sénescence, des arbres importants pour la biodiversité, des zones où on n'ira jamais couper du bois car c'est inaccessible. Les écosystèmes évoluent, par la gestion forestière. Le plus important, c'est la communication et l'explication, y compris des gens qui s'intéressent à la forêt, qui ne sont ni propriétaires, ni gestionnaires, mais ils s'intéressent à la forêt car pour eux ça fait partie du patrimoine.

Thibault DELESALLE Association régionale des entrepreneurs travaux forestiers d'Occitanie :

Une première réflexion, par rapport à la question posée là : sur le massif, une quarantaine de machines de bûcheronnage y travaillent constamment. Cette question souligne qu'on ne se pose la question que des coupes rases alors qu'il y a une grande partie des travaux qui sont aussi réalisés en éclaircie, en amélioration des peuplements. Il ne faut pas se focaliser que sur les coupes rases, car il y a aussi de très belles choses.

Concernant l'exploitation au câble-mat sur les zones sensibles : le territoire du PNR est très représentatif des problématiques qu'on rencontre globalement car les entreprises qui travaillent sur le PNR travaillent sur des zones plus larges que le PNR pour des raisons économiques. On a un territoire qui est montagneux, mais pas trop. Ça veut dire que pour un entrepreneur, on n'a pas d'alternative d'investissement pour des solutions aériennes. Investir dans un câble-mat, ça pourrait être intéressant très localement, mais il n'y a pas assez de masse de travail pour investir sur une durée de 5 ou 7 ans, à moins de faire de très grands déplacements dans les Pyrénées, dans le nord du massif central. Ça signifie une logistique lourde et des surcoûts. Je vous parle d'une réalité économique, et investir dans des systèmes comme ça, c'est une difficulté comptable, une difficulté de ressources humaines, une difficulté de logistique. Sur un chantier câble-mat, quand vous devez déplacer votre câble, c'est une journée de travail. Il faut des chantiers vraiment intéressants. Pour en revenir aux couts d'exploitation, pour les acteurs qui nous font travailler, ils sont là pour mobiliser une ressource mais comment réaliser ces opérations quand l'exploitation est déficitaire pour tout le monde ? Par exemple, si on a une coupe moyenne en mécanisé qui va être à 17/18 euros du m^3 abattu et débardé. En câble-mat, si on est à 40/45€ en cout réel, on est dans des couts exorbitants pour des sociétés d'exploitation qui ne peuvent pas mettre ces tarifs-là. C'est un problème de contexte géographique, topographique, économique, qui fait qu'on n'a pas une région simple à l'exploitation et qui ne permet pas la viabilité de ces systèmes-là. Même si on a des aides à l'investissement, c'est très compliqué.

Marie-Elise Bouchant - Groupement Forestier Citoyen Les Hauts Bois :

Est-ce qu'actuellement, avec les objectifs affichés par le SRGS, ou d'autres documents nationaux, les forêts régionales, aux vues du changement climatique peuvent absorber la demande en bois ?

Est-ce que les inquiétudes qu'a la société civile vis-à-vis des coupes, est ce que toutes les réglementations évoluent suffisamment rapidement pour s'adapter au contexte sociétal ?

Sylvain André - Coopérative Alliance Forêts Bois :

Vis-à-vis de la ressource : sur le massif qui nous intéresse, le Haut-Languedoc – le massif a été planté après la seconde guerre mondiale, pour être récolté. On n'est pas assez pédagogues, nous les forestiers. Il faut partir du postulat que nous vivons de ça et qu'on n'est pas là pour massacrer notre outil de travail. Quand on fait des coupes à blanc, on ne fait pas que ça. On est obligés de le faire soit parce que ça crève, soit parce qu'on a le droit de le faire, et que ça répond à une demande du propriétaire, dont les ancêtres ont planté pour avoir un petit revenu. Et c'est une demande de la filière.

Aujourd'hui, les usines tournent, la forêt est toujours là. Quand on coupe des arbres, on les replante. Donc dans 40 ans la ressource sera toujours là. Ce ne sera pas la même. 90% de ce qu'on coupe aujourd'hui est replanté différemment je pense. Tous les épicéas qu'on plante aujourd'hui, on n'en replante aucun et donc l'épicéa, à moyen terme, va disparaitre du massif. Il y a des chances que le sapin aussi.

Par contre il y a un chiffre qui m'a beaucoup étonné. Nous, on est à 85% de surfaces en PEFC, donc je suis assez étonné du 22% annoncé. On certifie nos adhérents.

Benjamin Fabre – Département du Tarn – Chargé de mission Sports de Nature :

Je voulais faire un retour d'expérience sur comment concilier les coupes avec les autres usages, en prenant l'exemple d'une méthode que le département a essayé de lancer sur l'information du gestionnaire [*d'un itinéraire de randonnée*] et des pratiquants [*randonneurs*] de coupes en forêt qui auraient un impact potentiel sur un itinéraire en forêt. La méthode c'est que le gestionnaire - la personne en charge des suivis des travaux - informe le gestionnaire de l'itinéraire - qui est souvent le maire ou le président de la communauté de communes - pour mettre en place des actions d'information et de sensibilisation sur le périmètre des travaux forestiers mis en place (l'information selon laquelle la parcelle est inaccessible, et la mise en place d'une déviation pour maintenir la possibilité de randonner, via un circuit différent pour assurer la pérennité de l'itinéraire le temps des travaux).

Cette méthode avait pour objectif de pérenniser les itinéraires, informer le grand public et éviter les dangers potentiels, et les sensibiliser. Car souvent les pratiquants ne maitrisent pas le cycle de vie du bois, et des coupes, à blanc ou non, peuvent les choquer. Avec des explications et de la sensibilisation, ça passe mieux, et c'est une manière de favoriser la cohabitation.

Claire Faroux – Région Occitanie :

Pour réagir vis-à-vis de l'intervention de Mr Delesalle : on a des aides à l'acquisition de câble mat, mais on a aussi des aides au fonctionnement, sur les travaux, pour éviter les coupes déficitaires.

Claire Perrin - CPIE du Haut-Languedoc :

Je voulais positionner le débat, même si j'entends très bien l'activité économique que la forêt génère, et que toutes les coupes ne sont pas des coupes rases. Quoiqu'il en soit, les coupes que le public voit dans les paysages, ce sont les coupes rases, et donc les questions se posent beaucoup là-dessus. Deux choses sur lesquelles je voulais intervenir :

Il y a des situations de coupes rases qui interrogent les habitants, c'est normal, c'est sur leur commune, et on revient à l'idée de communiquer à la population, auprès des usagers. Ça me parait évident.

Sur le volet préservation des écosystèmes : vous parlez de contraintes réglementaires qui sont déjà en place. Mais on peut se questionner sur : comment elles peuvent être améliorées, comment on peut aller plus loin. Je sais que c'est contraignant. Il y a eu la question des sols soulevée, il y a aussi la trame verte et bleue. Un ilot de forêt qu'on abat, il n'est pas seul au monde, il y a aussi tous les réseaux d'écosystèmes qu'il y a autour. Se questionner sur « si on intervient sur cette parcelle, quels effets il y aura sur les parcelles autour » : ça c'est important. J'ai vu des abatages en coupe rase, probablement pour des raisons sanitaires, mais qui

impactaient tout un ilot à proximité de vieux hêtres qui tombaient les uns après les autres parce pris par les vents, ils n'avaient plus de protection. C'est important de réfléchir au-delà.

Philippe Hans - DRAAF :

Pour revenir sur les chiffres PEFC : Si on ramène les surfaces forestières certifiées aux surfaces totales, forcément on aura de tous petits taux car il y a énormément de forêts qui ne sont pas du tout gérées. Il faut être plus précis.

Fabrice Joubert - Fédération du Tarn pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Tarn :

J'entends beaucoup parler de forêts et gestionnaires qui semblent travailler sur de grandes propriétés forestières. Nous ce que l'on constate sur les milieux aquatiques – les berges et les cours d'eau – ce sont des parcelles qui sont assemblées entre elles, regroupées sur de toutes petites propriétés - moins d'un hectare – et c'est rassemblé. Donc on passe au travers des mailles de la loi [*en deçà d'un ou deux hectares, les propriétaires n'ont pas besoin de faire d'autorisation de coupe de futaie, sous réserve du maintien de l'usage forestier dans le temps*]. On se retrouve avec des bords de cours d'eau pelés, ce qui a un impact important sur la vie et le fonctionnement des écosystèmes aquatiques.

Ma question est simple : quid des forêts linéaires des tout petit parcellaires forestiers, et tout ce qui est ripisylves et boisement autour des cours d'eau ? Comment fait-on pour préserver des écosystèmes, qui ne sont pas directement l'écosystème forestier mais qui en dépendent très fortement ? Je pense en particulier à deux espèces présentes dans notre département : la mulette perlière liée à un bon fonctionnement du milieu aquatique, et une autre espèce, l'écrevisse à pattes blanches, qui elle aussi est en difficulté, en particulier sur le département du Tarn.

Camille Fraissard - LPO Occitanie (Délégations territoriales Hérault) – Chargée de mission biodiversité :

Je voulais rebondir sur ce qui a été soulevé par le CPIE : on parle de l'enjeu des coupes rases pour des raisons sanitaires, ce qui peut se comprendre. Toutefois, il a été affiché très clairement comme enjeu national l'augmentation de la ressource pour le bois énergie, ce qui concerne des coupes rases qui vont toucher des bois de feuillus. En l'occurrence, cela soulève des questions d'enjeux liés aux espèces protégées – comme des rapaces arboricoles, des grands rapaces inféodés aux milieux méditerranéens, comme le circaète Jean Le Blanc.

On a des enjeux importants qui peuvent interpeler le public, tout le monde, car même si on est sur des domaines privés, l'avifaune protégées concerne le bien commun, le patrimoine national. Les rapaces font fi de la propriété et ont besoin de ces espaces-là pour nicher, pour perpétuer leur espèce. On est sur des enjeux de perte de biodiversité. La plupart de ces espèces sont en déclin, sont classées sur des listes rouges d'espèces menacées. Comment concilier ces problématiques de coupes rases et de perte nette d'habitat ? Comment faire les choses en bonne intelligence.

En l'occurrence, ont été mis en évidence la possibilité de garder des ilots : pas que de sénescence, mais aussi vis à vis des enjeux de biodiversité. Sauf que comme l'a soulevé le CPIE, c'est aussi une question, quand on a seulement un ilot isolé, il ne peut garder sa fonctionnalité. Je vous interpelle ici sur la question de la fonctionnalité écologique.

L'environnement a besoin de connexions, de connectivité, pour qu'il puisse nous rendre des services écosystémiques, garants de nos ressources en eau, etc. Dans ces gestions forestières, j'entends les contraintes qui se rajoutent, et il est important d'anticiper. On sait tous que les plantations vont prendre encore 30 ou 40 ans avant de redevenir fonctionnelles. Comment fait-on pour que ces forêts restent résilientes et restent fonctionnelles ?

Olivier Picard – directeur régional du CNPF – délégation Occitanie :

Je voulais répondre à la question du SRGS, Schéma régional de gestion sylvicole, qui date de 2024. Est-ce que le SRGS se rénove suffisamment rapidement. C'est un exercice qui est long. Ça a pris 3 ans d'écriture, de conciliation, concertations, de votes, de passages en CRFB [*commission régionale de la forêt et du bois*], etc. Donc c'est un exercice nécessaire, car on arrive à un document assez équilibré entre les intérêts des propriétaires forestiers pour qui la production des bois est le moteur économique, avec la filière de manière à avoir des capacités de gestion de ces forêts qui soient raisonnablement économiques, et bien sûr après il y a toute la partie préservation des écosystèmes et autres usages. Le SRGS tel qu'il est aujourd'hui a été écrit dans un esprit d'équilibre, ce qui fait qu'on se fait critiquer par les uns et les autres, mais c'est bon signe. Ça veut dire qu'on a quelque chose qui ne satisfait pas tout le monde mais peut servir de discussions avec les uns et les autres.

Les coupes ont de multiples facettes. Au CNPF, on doit être adaptables. On a 420 000 propriétaires forestiers en Occitanie qui, à un moment donné, vont sans doute faire quelque chose dans leur forêt et déposer une demande de coupe. On a à instruire ces demandes et il faut qu'on s'adapte : il y en a qui veulent produire très vite, d'autres qui veulent préserver. C'est pour ça que dans le SRGS on a mis un point sur la non-intervention possible mais soumise à l'avis du conseil de centre. C'est ça notre spécificité, c'est qu'on a un conseil d'administration qui est composé des propriétaires forestiers élus par leur pair. On a le regard de la profession sur notre métier, et c'est un point extrêmement important. On a une variété d'avis, ce qui donne des conseils de centre assez animés, et j'en suis satisfait de ce dialogue qui se constitue au sein de notre établissement.

Emmanuel Forichon – Association de protection de l'environnement CALEHL basée à Brassac et affiliée à France Nature Environnement :

A l'occasion d'un voyage il y a quelques années, on a pu constater, découvrir un petit matériel de câblage, monté sur un petit tracteur forestier, qui permettait de sortir du bois sur une très grande distance, dans des situations un peu délicates. Je trouverais ça intéressant d'étudier la possibilité d'en acquérir dans la région.

Concernant les grandes coupes, en particulier en feuillus : les feuillus n'ont pas été plantés. Ils sont pour la plupart issus d'accrus de qualité médiocre, et petit à petit, la forêt a une vie et devient une forêt qui prend de caractéristiques de futaie. Tout d'abord, il y a l'appréciation traitre : est-ce qu'on est dans un taillis, dans un accru, dans un début de futaie ? On a quand même l'impression qu'il y a une subjectivité dans l'appréciation de la forêt. Cette subjectivité peut entrainer une décision d'autorisation ou de limitation des coupes [*une futaie est soumise à demande d'autorisation au-delà de 2 Ha dans le Tarn et d'un hectare dans l'Hérault, alors qu'aucun seuil n'existe pour les taillis, qui sont donc susceptibles d'être coupés sur de plus grandes surfaces*].

2ème chose concernant la surface. On est interrogés quand on voit des coupes d'un seul tenant de 30 Ha, ou de 20 Ha, comme on en a vu dans le Sidobre. On a posé des questions, mais on nous a dit dans un cas que c'était un propriétaire unique – comment a-t-on pu autoriser une telle surface ? L'autre cas était au contraire une forêt extrêmement morcelée, et le cumul de tous les petits a fait que ça a atteint les 30 Ha de coupes. Je me demandais si les réglementations et procédures permettaient de surmonter ce genre de situation.

Philippe Hans – DRAAF Occitanie :

Sur la somme de petites coupes appartenant à des propriétaires différents, la réponse est appréciée au niveau de chaque propriétaire et non de la forêt entière. On peut le regretter, nous-même on le regrette. Il faudrait faire réduire le seuil d'autorisation à 2 000 m^2, mais alors il faudrait que toute coupe de plus de 2000 m^2 fassent l'objet d'une autorisation, ce qui est irréalisable.

Christophe Maurel – Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) d'Occitanie :

On est sur un territoire particulier car le FFN [*Fond forestier national*] a été extrêmement présent, et la sylviculture qui se pratique sur les peuplements est en cours de renouvellement. Il y a enjeu à reconsidération, et c'est une belle opportunité d'imaginer la sylviculture de demain par rapport à ce qui a pu se réaliser jusqu'à aujourd'hui. On ne va pas revenir sur les dépérissements dans leurs peuplements résineux. Mais la coupe, elle s'intègre dans quel projet sylvicole pour les 70 ans à venir ? Quand on commence sous cet angle-là, les gens peuvent comprendre que les coupes sont nécessaires, mais quelle sylviculture on envisage à l'échelle plus vaste ? La question de la résilience, il faut l'utiliser pour dézoomer, par document de gestion, avoir une approche plus globale.

Sur la question des feuillus, notamment autochtones, on a des gros vieux bois avec de gros enjeux de renouvellement qui les menacent.

Vincent Hervier – artisan menuisier, ébéniste, De vous à bois :

Je vais me faire le représentant des usagers du bois. Moi j'utilise la forêt à la 3ème transformation, et je pose la question des usages. On parle toujours de l'énergie et des moyens d'en produire, mais on pose assez rarement la question de qu'est-ce qu'on fait de l'énergie ? De la même manière, qu'est-ce qu'on fait du bois en France ? Je sais ce que moi j'en fais, mais qu'est-ce qu'en France du bois, des forêts qu'on massacre ou qu'on ne massacre pas, qu'on entretien ou pas. Il va ou le bois ? J'ai entendu des problèmes d'exportation massive de notre bois en chine ou dans d'autres pays. Où part notre bois ? il sert à faire quoi ? Du papier ? Certainement du bois énergie, qui va être utilisé, peut-être pour chauffer des passoires énergétiques. Qu'est-ce qu'on fait du bois que l'on coupe en France ?

Olivier Picard – CNPF Occitanie :

Je voulais répondre à l'enjeu de la conciliation des usages. On essaie de mettre en place un travail qu'on mène avec l'agence de l'eau. On a une convention avec eux, et l'idée est de diversifier les sources de revenus des propriétaires forestiers. L'idée est d'inciter à travailler au profit des écosystèmes aquatiques, ou bien des zones humides. Sur la vallée de l'Agout, on montre qu'il y a des techniques de préservation des zones humides. Si on implique d'autres acteurs hors monde sylvicole, ça peut aider à avoir de bonnes pratiques vis-à-vis de la gestion

forestière. Forcément, couper un arbre ça veut dire avoir des engins lourds, ça veut dire abimer les sols. Et donc on peut avoir des techniques qui aident à préserver. Pour la biodiversité c'est pareil, on pourrait avoir ce type de partenariat.

Sylvain Tillier – Enseignant en technique forestière du Lycée forestier André Alquier :

On a parlé de l'information du grand public, j'ai une ou deux expériences qui montrent que c'est très utile. J'ai eu cet été une expérience pour une association avec un public très réceptif, donc ça fonctionne.

Ensuite je voulais revenir sur les enjeux environnementaux et l'échelle à laquelle on travaille. Il faut avoir en tête que le législateur nous offre pleins d'outils pour faire travailler les propriétaires sous la forme d'associations syndicales, et travailler à l'échelle des enjeux écologiques. Ça existe mais ce n'est pas vendu comme ça, moi le premier, et je peux changer ça.

Et enfin, actuellement en France, d'après les chiffres que j'ai pu consulter, le français moyen consomme légèrement plus de bois que ce que la forêt produit. On récolte en France de l'ordre de 0.8 à 0.9 m^3 par habitants, et on consomme de 0.9 à 1 m^3 par habitants. Ce sont les chiffres que j'ai pu consulter il y a quelques temps, depuis 4 à 5 ans.

Roseline Labarrière-Duchamp - Fibois :

Déjà, chez Fibois, c'est compliqué de parler entre nous, mais on y arrive. Et ce qu'on entend aujourd'hui est particulièrement intéressant. Je suis moi-même propriétaire d'une forêt qui n'est pas productive, qui est en train de crever parce qu'elle est plein sud. Le chataignier est mort, je ne sais pas quoi y remettre. Ce que je veux dire est que ce n'est pas toujours évident de savoir ce qu'on peut planter, et qui va tenir, dans les 10, 15, 20 prochaines années. Ce sont des réflexions que tout le monde se posent, parce s'il n'y a plus de forêts demain, effectivement les petits oiseaux, et toute l'avifaune, toute la faune, va avoir du mal.

Il faut savoir aussi qu'on n'a pas parlé de tous les cervidés, les sangliers, qui sont un gros problème pour la régénération naturelle des forêts. La chasse reste un sport de loisirs, on ne peut obliger personne à venir chasser.

Et sur l'usage du bois, il existait autrefois une structure qui s'appelait Boud'bois, qui permettait d'avoir des petits lots de bois, et qui puisse servir pour des menuisiers. C'est une idée qui va être remise au goût du jour. Il nous arrive d'être contacté par un sculpteur qui cherche tel type de bois. Plus globalement on fait des opérations de vulgarisation, et c'est vrai qu'on arrive à s'entendre et parler le même langage, à condition que, comme aujourd'hui, on puisse s'écouter et que chacun puisse donner son point de vue.

Thibault Delesalle - Association régionale des entrepreneurs travaux forestiers d'Occitanie :

Pour répondre sur l'utilisation du bois : la partie feuillue je connais très peu personnellement. Dans la partie résineuse, par rapport à ce qui se faisait il y a une décennie, l'export est négligeable. Je ne suis pas certain que l'exploitant local aujourd'hui ait un intérêt économique majeur à exporter.

Sur la valorisation des résineux, la partie papier ça représente environ 10% de la production[1], c'est un sous-produit. Ensuite on est sur du bois d'œuvre pour la construction, un peu de la palette. Je pense que l'intérêt de tout gestionnaire est malgré tout de respecter une matière, un terroir.

Jérémy Gloaguen - ADEME Occitanie :

On a parlé de prévision des écosystèmes, des cours d'eau, des sols… Il existe aujourd'hui des dispositifs d'aides publiques pour préserver les sols dans l'exploitation forestière. Il y a l'appel à investissement où il y a des aides pour les bucherons avec des EPI [*équipements de protection individuelle*], etc. C'est l'un des métiers les plus accidentogènes en France, donc oui c'est mécanisé. Ça permet à la fois de protéger les gens qui travaillent et puis d'augmenter la productivité. Sur cet aspect, ont été faites des recherches avec le FCBA [*Centre technique industriel spécialisé dans les sciences du bois, basé à Bordeaux*]. Ça peut etre contre-intuitif, mais il vaut mieux passer des fois avec un petit porteur, donc on propose des aides à l'investissement – jusqu'à 40% - sur des petites machines.

Philippe HANS, DRAAF Occitanie :

Un complément d'information à la question « que fait-on du bois » ? Sur le Parc on n'a pas de statistiques, mais il y a sur le site [*de la DRAAF*] des informations globales. Ces statistiques nationales sont publiques.

Frédéric Gleizes – Président de l'ASLGF du Saint-Ponais :

Je voudrais vous parler de ce qu'on fait en tant que propriétaires. On applique la sylviculture à couvert continu, c'est-à-dire on évite de faire des coupes rases, on conserve la végétation, on favorise la régénération. On travaille avec du petit matériel, avec des exploitants locaux, on travaille avec l'école forestière avec qui on fait des projets pour développer l'emploi. Elle est très importante cette école forestière car cela met en place de nouvelles techniques.

Pour les aspects de la forêt, on peut avoir de la biodiversité, comme des abeilles [*partenariat entre l'ASGLF et un apiculteur pour que ce dernier puisse installer ses ruches sous les châtaigniers*], on laisse les arbres roulés, on laisse des landes pour infiltrer l'eau de pluie. La forêt est un puit de carbone, et ça permet l'hydrologie verte : les arbres absorbent l'eau et la restitue par évapotranspiration.

Murray Nelson - Terre de Liens / Travaille également sur le Projet de réseau de chaleur à Lunas :

Il y a une petite frustration de ma part, peut être due à la manière dont la question est posée : on a assez peu parlé des autres usages.

Terre de Liens a pour mission d'acheter des fermes pour permettre à des jeunes d'accéder à la terre quand ils n'ont pas les moyens d'acheter du foncier. On est en plein dans une certaine forme d'agriculture paysanne. Dans cette agriculture, le sylvopastoralisme est souvent très important. Il faut qu'on réfléchisse à l'utilisation de la forêt ou des boisements pour venir en complément de l'alimentation du bétail.

[1] Après vérification sur le site de la DRAAF, la valorisation papier et carton représentait 18% de la production en 2023

Je travaille également sur le projet de Lunas. Une autre utilisation du bois est le chauffage, le bois énergie. On sait que ce bois dépend des autres coupes. Je connais très bien la cause, je sais qu'en Creuse on coupe des arbres énormes pour faire des plaquettes forestières. Ici ce n'est pas tellement le cas. Les plaquettes forestières sont le résultat d'une exploitation qui a une autre fonction.

C'est important d'en tenir compte, on a un potentiel à Lunas où on a fait travailler les collectivités forestières pour évaluer le potentiel sur la commune même. Quand il faut importer du bois c'est un peu aberrant. Nous, sur Lunas, on sait qu'on a du potentiel pour alimenter la chaufferie.

Pour compléter, ce travail sur la forêt, autour du projet de chaufferie bois, nous a amené à réfléchir à la forêt autrement, en parallèle à l'agriculture, à l'eau et l'hydrologie régénérative. Il est important d'avoir une vision globale des choses et pas seulement de production de bois.

Sylvain André - Coopérative Alliance forêt bois :

On ne met pas des bois entiers dans des broyeurs pour plaquettes. Si on les a mis dedans c'est qu'il y avait une raison. Notre métier de forestier est de trier. On achète le bois du propriétaire. Si on met du bois de qualité dans un broyeur, on perd de l'argent.

Conclusion de Léa Fabre, collectivités forestières d'Occitanie :

Je ne m'engage pas à faire une synthèse du débat, mais je voudrais vous lister les mots que j'ai retenu : Respect, Communication, conciliation, adaptation, connectivité, pérennisation, contrainte, dialogue, anticipation, question des échelles, équilibre. Trois questions : Comment ? Dans quelle perspective ? Se donner le droit à l'erreur.